

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 mars 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absents pour cause : les conseillers, Jacques Sirois et Daniel Lauzon

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2003-03-43 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

2003-03-44 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2003

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 février 2003, tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-03-45 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2003 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2003, au montant de **144,933.06 \$**.

ADOPTÉE

2003-03-46 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2003 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par, le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2003, au montant de **487,028.68 \$**.

ADOPTÉE

2003-03-47 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2003 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par, le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois de février 2003, au montant de **33,996.71 \$**.

ADOPTÉE

2003-03-48 RÈGLEMENT NUMÉRO 264-7, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 264 RELATIF AUX ANIMAUX – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 11 février 2003, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 264, relatif aux animaux afin d'interdire le piégeage et le trappage des animaux sauvages sur le territoire de la Municipalité.

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture, que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'adopter le règlement numéro 264-7, intitulé : règlement modifiant le règlement numéro 264 relatif aux animaux.

ADOPTÉE

2003-03-49 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 245-36, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 245

Monsieur le conseiller, Jacques Montesano, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de prescrire, à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturelles, des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction à l'égard de certains immeubles.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2003-03-50 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-36, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245 - ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 245 aux fins de prescrire, à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturelles, des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction à l'égard de certains immeubles;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2003-03-50 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le premier projet de règlement numéro 245-36 modifiant le règlement de zonage numéro 245 soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 8 avril 2003, à 19h00, au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2003-03-51 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 246-6, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 246

Monsieur le conseiller, Serge Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 246. Ce règlement a pour objet de modifier les règles visant à établir la valeur du terrain faisant l'objet d'une demande de permis relativement aux conditions préalables applicables à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturelles.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2003-03-52 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 246-6, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 246 - ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement numéro 246, afin notamment de déterminer, à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturelles, que la valeur du terrain devant être cédé ou du site est établie selon les concepts applicables en matière d'expropriation, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le premier projet de règlement numéro 246-6, modifiant le règlement de lotissement numéro 246 soit adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 8 avril 2003, à 19h00, au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

2003-03-53 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 414, RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE CERTAINS PERMIS

Madame la conseillère, Gisèle Péladeau, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif aux conditions de délivrance de certains permis. Ce règlement a pour objet de déterminer les conditions de délivrance des permis prévues dans le Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires et le Règlement sur les colporteurs.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2003-03-54 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-01 – LOT : 2067008, BOULEVARD DON-QUICHOTTE

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-01;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-01, concernant le lot 2067008, à l'effet de permettre la construction d'une résidence avec façade sur le boulevard Don-Quichotte, contrairement au règlement de zonage qui exige que les habitations soient adossées.

ADOPTÉE

2003-03-55 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-02 – LOT : 2068344 – 2925 BOULEVARD PERROT

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-02;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-02, concernant le lot 2068344, à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain avec une ligne latérale oblique à la ligne de rue, alors que le règlement de lotissement exige que les lignes latérales de terrain soient perpendiculaires à la ligne de rue.

ADOPTÉE

2003-03-56 CLUB NAUTIQUE DE KAYAK, ENTENTE DE LOCATION AVEC LA MARINA ÎLE PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le maire et le directeur des Services communautaires soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, avec la compagnie 9017-0994 Québec inc. (Marina Île Perrot 1995) l'entente de location pour le Club nautique de kayak.

ADOPTÉE

2003-03-57 ENTENTE HORS COUR : 9076-4424 QUÉBEC INC. ET GOLF ATLANTIDE – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot entérine l'entente hors cour à intervenir avec la compagnie 9076-4424 Québec inc., 9038-7655 Québec inc., Financement et Investissement des Îles (Société en commandite) et monsieur Manuel Folla. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente hors cour.

ADOPTÉE

2003-03-58 MANDAT À GROUPE-CONSEIL FRP INC. - COURS DE FORMATION SERVICE À LA CLIENTÈLE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Groupe-conseil FRP inc., au coût de 2,800 \$, plus taxes, pour des cours de formation au service à la clientèle aux employés municipaux.

Le coût de ce contrat est payé à même une subvention du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

ADOPTÉE

2003-03-59 RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot renouvelle avec Labrecque, Brouillette et Castelli inc. le portefeuille des assurances générales, pour la période du 31 janvier 2003 au 31 janvier 2004, au montant ne dépassant pas **120,259 \$**, plus taxes, suivant son offre de service du 4 février 2003. Le greffier, Me Jacques Robichaud, est autorisé à signer tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉE

2003-03-60 CONGRÈS 2003 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ)

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'autoriser Micheline L. Morency, secrétaire-trésorière adjointe et Jacques Robichaud, greffier, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra du 11 au 13 juin 2003 à Rivière-du-Loup. De plus, le Conseil autorise les dépenses afférentes à ce congrès.

ADOPTÉE

2003-03-61 **CONGRÈS 2003 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'autoriser Eric Gélinas, inspecteur en bâtiment, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et de l'environnement du Québec, qui aura lieu du 2 au 5 avril 2003 à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses afférentes audit congrès, tel que prévues aux prévisions budgétaires 2003.

ADOPTÉE

2003-03-62 **TRANSPORT APM INC. – APPUI À LA DEMANDE D'UN PERMIS DE TAXI**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appui la demande de Transport APM inc., auprès de la Commission des transports du Québec pour l'obtention d'un permis de taxi accessible aux personnes handicapées.

ADOPTÉE

2003-03-63 **MODIFICATION D'UNE SERVITUDE (#185170), LOT 2421722 (38, CHEMIN DU VIEUX-MOULIN) – AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte de modifier la servitude d'égout et d'aqueduc intervenue le 11 mai 1983, inscrite au Bureau de la publicité des droits de Vaudreuil, sous le numéro 185170 et qui affecte notamment le lot 2421722 (14-142) de façon à ce que l'assiette de ladite servitude s'étende sur le lot 2421722, jusqu'à une distance de 12 pieds à l'Est du trou d'homme. Tous les frais reliés à la modification de la servitude sont à la charge de monsieur Serge Léger.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

Que mandat soit accordé à Me Jean Desharnais, notaire, aux fins de préparer l'acte notarié et à M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, aux fins de préparer la description technique.

ADOPTÉE

2003-03-64 **PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2003 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'autoriser la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Carrière-Été 2003. De plus, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme.

ADOPTÉE

2003-03-65 **MANDAT AVOCAT – COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC – DOSSIER 9076-4424 QUÉBEC INC.**

Attendu qu'un jugement de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges a été rendu le 11 février 2003, dans la cause portant le numéro 02-02626-0, ordonnant l'arrêt des procédures;

Attendu qu'il y a lieu de porter en appel le jugement mentionné au paragraphe précédent;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de porter en appel la décision rendue le 11 février 2003 dans la cause portant le numéro 02-02626-0 des dossiers de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges et de mandater Me Jacques Robichaud, avocat, à représenter la Municipalité devant la Cour supérieure du Québec et à accomplir tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente résolution deviendra caduque dès la signature de l'entente hors cour à intervenir entre la Municipalité et les compagnies 9076-4424 Québec inc., 9038-7655 Québec inc. et Financement et Investissement des Îles (Société en commandite).

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES FÉVRIER 2003

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.
Dépôt du rapport mensuel des activités de décembre 2002 et janvier 2003 du Service de Prévention des incendies.
Dépliant du parc industriel.
Entente terrain de soccer.

2003-03-66 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever la séance à 20h35.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc
